



# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON  
POUR LA DÉFENSE DU  
DROIT D'ASILE

## Santé

Une médecine  
au rabais pour  
les requérants ?

## Sans-papiers

Le règne de  
l'arbitraire

## Témoignages

Rencontres  
autour d'une  
formation



Photo Simone Oppliger

N° 86 - février 2002



## Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

**Solidarité sans frontières**  
Neuengasse 8  
3011 Berne  
Tél. 031-311 07 70

### BERNE

**ELISA Jura bernois-Bienne**  
c/o Café-TeaRoom Samawal  
1 rue des Armes  
2502 Bième  
Tél. 032/323 88 81

### Caritas Jura

8 Bellevue  
2800 Delémont  
Tél. 032-422 56 22

*Permanence: lundi 14h-18h*

### FRIBOURG

**Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper**  
2 rue du Bolzet  
1705 Fribourg  
Tél. 026-425 81 02

*Permanence: du lundi au jeudi de 9h à 12h, 2 rue du Bolzet à Fribourg*

### GENÈVE

**Coordination genevoise de défense du droit d'asile**  
Case postale 110  
1211 Genève 7

**Centre social protestant**  
14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-807 07 00

### ELISA

Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57

### TESSIN

**Aiuto ai rifugiati**  
cassella postale 101  
6833 Yvallo

**Ufficio svizzero accoglienza profughi**  
19 Via del Sole

6963 Pregassona  
Tél. 091-971 27 02

### NEUCHÂTEL

**Centre social protestant**  
11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032-725 11 55

### Coordination asile/NE

Case postale 456  
2000 Neuchâtel

### Groupe accueil réfugiés

Case postale 686  
2300 La Chaux de Fonds  
*Permanence: mardi 19h-20h au Centre de rencontre 12 rue de la Serre*

### VALAIS

**Centre Suisses-Immigrés**  
27 avenue des Mayennets  
Case postale 280  
1951 Sion  
Tél. 027-323 12 16

**Comité valaisan pour la défense du droit d'asile**  
Case postale 281  
1951 Sion

### VAUD

**SOS-Asile/VD**  
Case postale 3928  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 60

**Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)**  
4 rue Eming  
1002 Lausanne  
Tél. 021-351 25 51

*Permanence: lundi 18h-20h mercredi 18h-20h*

**Centre d'accueil ARAYOD-ELISA-SAJE**  
(pour le centre d'enregistrement)  
50 rue de Moutier  
1337 Vallorbe  
Tél. 021-843 21 25

## Combat pour la dignité

### Editorial

Entre le 11 et le 25 janvier, une dizaine de Kurdes, originaires de Turquie, ont entamé une grève de la faim pour protester contre les brimades que le règlement du centre d'hébergement de Mettlen (Appenzel) leur fait subir quotidiennement. Une grève de la faim qui leur est apparue comme le seul mode d'expression à leur portée, comme c'est le cas dans leur pays d'origine, ou de tels mouvements sont parfois la dernière possibilité pour les Kurdes de protester contre l'oppression.

Les brimades que voulaient dénoncer ces réfugiés ont pour nom: contrôle des présences dans le centre deux fois par jour, traitements médicaux insuffisants, amendes en cas de non-respect du règlement, fermeture de la cuisine en dehors des heures de repas (et donc impossibilité de se préparer un simple thé chaud), attitude arbitraire du personnel à l'égard des visites, téléphones et télévisions accessibles seulement dans des périodes limitées.

La réponse des autorités cantonales a été purement répressive: renforcement de la présence policière, installation de projecteurs, présence de chiens policiers, séparation des grévistes pour tenter de les diviser. Les habitants de deux autres centres d'hébergement ayant débüté une grève de 24 heures en solidarité, les grévistes ont été envoyés de force à fin janvier dans des centres situés à l'extérieur du canton.

Cette grève de la faim constitue un mouvement de révolte de plus, après les occupations réalisées depuis une année par différents collectifs de «sans-papiers». Comme eux, ces hommes et ces femmes qui ne sont même plus des citoyens/ennes de seconde catégorie, mais des objets que l'on stocke temporairement avant de les renvoyer à l'expéditeur, ont voulu redresser la tête pour affirmer leur dignité d'êtres humains.

La situation dénoncée par les requérants d'asile de Mettlen ne constitue hélas que la pointe de l'iceberg. Les révisions permanentes de la loi sur l'asile ont fini par la vider de toute substance humanitaire. Dans toute la Suisse, des requérants d'asile vivent dans des conditions indignes, aussi bien au niveau financier (prestations sociales inexistantes), que matériel (logements d'une insalubrité scandaleuse), ou moral (mépris affiché et marginalisation).

De la même façon que la répression s'est abattue sur certains «sans-papiers» pour casser leur mouvement, la répression s'est abattue sur les grévistes de la faim de Mettlen. Il n'y a pourtant pas d'autre voie que de poursuivre dans la prise de parole et dans la dénonciation des conditions de vie déplorables faites aux réfugiés et aux «sans-papiers». En espérant que l'ensemble des révoltes qui secouent actuellement la population immigrée devienne une force capable de faire progresser les droits de toutes et de tous.

Vivre Ensemble

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

UNE MÉDECINE AU RABAIS POUR LES RÉFUGIÉS ?

## L'accès aux soins est mis en péril

La restriction, par les cantons, de la liberté du choix de l'assureur et des fournisseurs de prestation - les médecins - pour les personnes à statut de séjour précaire a été introduite dans le prolongement de la révision totale de la loi sur l'asile par le biais de l'article 26 de l'ordonnance d'application sur le financement. Une base légale que la prochaine révision se propose de consolider, en inscrivant cette limitation dans la loi elle-même. L'expérience montre pourtant que loin de se limiter au choix du médecin, cette restriction risque de déboucher sur une médecine à deux vitesses parfaitement discriminatoire.

Le canton de Soleure, fut l'un des premiers à appliquer les mesures introduites le 1<sup>er</sup> octobre 1999. L'administration cantonale dressa une liste des médecins autorisés à soigner les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les personnes à protéger sans autorisation de séjour. Parallèlement, le canton signa un accord-cadre avec une assurance-maladie, à laquelle sont affiliées depuis toutes les personnes concernées domiciliées dans le canton. Un système analogue a été instauré dans le canton Berne.

### Quelques exemples concrets

Madame F., requérante d'asile domiciliée à D. petite commune soleuroise, où elle partage un logement avec la famille de son fils, eut un problème de santé alors qu'elle se trouvait en visite chez des cousins à B. ville située dans le canton de Berne. Son état nécessita une courte hospitalisation dans cette ville.

L'administration soleuroise refusa d'assumer les coûts, alléguant, que Madame F. n'avait pas le droit de se faire soigner hors canton, ailleurs que chez son «médecin obligatoire». Ne pouvant payer la facture s'élevant à quelques centaines de francs, de rappel en rappel, elle finit par être menacée de poursuites. Peu après, son fils E. également requérant d'asile, tomba malade juste pendant les vacances de son médecin «obligatoire». Il consulta donc son remplaçant.

La commission communale d'aide sociale considéra ces deux conduites comme des infractions au règlement en vigueur dans le canton, et cette famille de dix personnes se vit retirer le tiers de son forfait d'assistance mensuel. Il fallut maintes négociations assorties de menaces d'intervention juridique pour que l'administration accepte de régler la facture d'hôpital et annule sa décision de réduire le forfait d'assistance, sans toutefois rembourser les montants déjà prélevés.

### Opération repoussée

Monsieur Z., requérant d'asile, marquant difficilement suite à des tortures subies dans son pays, fut placé dans un centre d'accueil soleurois situé dans la montagne. Quelques jours après son arrivée, il glissa sur la neige et fit une chute malencontreuse qui nécessita un examen hospitalier. Celui-ci révéla que les blessures subies dans son pays

n'avaient jamais été soignées convenablement et que, du point de vue médical, une opération s'imposait. Celle-ci fut reportée de plusieurs mois que Monsieur Z. passa à grand renfort d'antidouleurs, personne ne voulant assumer les coûts d'une intervention onéreuse.

### Mauvais suivi

Madame B., jeune femme requérante d'asile domiciliée dans le canton de Berne, avait émis le désir d'être suivie par un gynécologue durant sa grossesse. L'assistante sociale refusa. Madame B fut donc suivie par le médecin habilité à soigner les requérants d'asile de la commune où elle avait été logée. Malheureusement, le généraliste ne vit pas les complications qui s'annonçaient. L'accouchement fut dramatique et se termina par une césarienne de dernière minutes, le bébé étant beaucoup trop grand et lourd pour que la naissance puisse se passer normalement. Ce qu'un contrôle de routine (ultrason) effectué chez un gynécologue aurait pu déceler sans peine.

### Pas de carte, pas de soins

Dans la commune de N., c'est l'assistante sociale qui contrôle l'accès aux soins médicaux pour les requérants d'asile. C'est elle qui délivre au requérant, une «carte de soins», sorte de «laissez-passer», qui autorise celui-ci à consulter le médecin. Pas de carte, pas de soins, c'est l'expérience que fit monsieur M., requérant d'asile domicilié dans cette commune. Souffrant d'une forte fièvre et de maux de gorge violents il se rendit chez son médecin sans «carte

de soins». Le bureau du Service social de N. étant fermé à ce moment-là. Le médecin refusa de l'examiner et le renvoya, lui recommandant de revenir plus tard, muni de l'autorisation nécessaire. Ces restrictions d'accès aux soins sont précarisantes et humiliantes pour les personnes qui les subissent. Elles sont aussi inadmissibles sous l'angle des droits humains. Il y a pourtant fort à craindre qu'elles ne soient qu'une étape d'un processus visant l'exclusion pure et simple des groupes concernés du système de l'assurance-maladie, afin de pouvoir légalement restreindre les prestations médicales.

### Prochaine étape ?

Dans le rapport final sur le financement de l'asile, co-signé par J.-D. Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), et la conseillère d'Etat UDC Rita Fuhret, la possibilité d'exclure purement et simplement les requérants d'asile de certains soins a été ouvertement évoquée. Et si le rapport fait état de certaines interrogations éthiques: «La restriction des prestations médicales soulève une question éthique de fond: celle de savoir si l'étendue des soins prodigués à une personne doit dépendre de la nature de l'autorisation de séjour qui lui est délivrée par la police des étrangers ou de son statut d'être humain», il n'en recommande pas moins d'examiner sans délai l'exclusion de ce groupe de personnes du système de l'assurance-maladie. Le simple fait que la question soit posée laisse sans voix...

Françoise Kopti

DÉTRESSE PERSONNELLE ET CAS DE RIGUEUR

## Des permis à la tête du client ?

Le 28 août dernier, la Commission de recours en matière d'asile (CRA) avait fermé la porte à une admission personnelle pour cas de détresse personnelle grave, lorsque la procédure d'asile était close. Pourtant, il est courant que l'intéressé soit toujours là des années après la clôture de la procédure, le renvoi étant irréalizable, même si la décision affirmait le contraire. Et avec la durée du séjour qui se prolonge, l'exécution du renvoi devient humainement aberrante.

**P**our sortir de l'impasse créée par le formalisme de la CRA, qui n'avait pas voulu suivre la position adoptée par le Conseil fédéral pour

élargir l'«Action humanitaire 2000», ni s'inspirer de l'analyse publiée dans un article de doctrine par le juge fédéral suppléant Andréas Zünd, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) vient d'inventer une nouvelle procédure, présentée brièvement dans une circulaire adressée aux cantons le 21 décembre dernier. Il se déclare prêt à donner suite à des cas très sur le volet que lui présenteraient les gouvernements cantonaux.

### Une goutte dans l'eau

Au point où en sont les choses, on ne crachera pas sur cette mesure qui permettra sans doute de sauver la mise à quelques déboulés du droit d'asile des condamnés jusque-là à vivre

sans statut. Mais de là à penser que cette circulaire va résoudre le problème souligné avec force, depuis bientôt un an, par les collectifs de «sans-papiers», il y a un pas qu'il serait bien naïf de franchir. A ce stade, il a été fait état de quelque 300 cas présentés par divers cantons, et il est probable que les autorités fédérales n'en accepteront qu'une partie. Par rapport aux 100'000 à 300'000 «sans-papiers» qui vivent en Suisse, on aura ainsi réglé un millième du problème...

### Renforcement de l'arbitraire

Ce traitement au cas par cas, auquel les autorités fédérales tiennent mordicus face à la revendication d'une régularisation globale, conduit aussi à renforcer l'arbitraire avec lequel sont traités ceux que la CRA a placés dans un cul de sac juridique. Dans la marche à suivre adressée aux cantons, les intéressés n'ont en effet aucun droit. Ils peuvent se signaler aux cantons, mais ceux-ci restent libres de donner suite ou non à leur demande. Il en résultera, à coup sûr d'énormes

inégalités de traitement. Aucun droit de recours n'est défini dans cette circulaire, et celle-ci prévoit d'exclure de toute régularisation ceux dont le comportement aurait contribué à prolonger le séjour en Suisse. D'ici à ce que le fait de ne pas avoir déposé de documents d'identité soit invoqué contre les postulants, il n'y a qu'un pas à franchir pour bloquer un peu plus le processus.

Quant à ceux des «sans-papiers», la ma-

rité, qui n'ont jamais passé par la procédure d'asile, le traitement de leur cas n'est guère plus limpide. La circulaire rappelle en effet que selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, le séjour illégal en Suisse ne peut en principe pas être pris en considération, tout en ajoutant que cela n'empêche pas de procéder à un examen de toutes les circonstances du cas individuel. Comprenez qui pourra.

Yves Brutsch

### Témoignages

COURS POUR FEMMES DE MÉNAGE

## Un pas vers l'indépendance

Depuis déjà quelques années, dans différents cantons romands (Neuchâtel, Vaud, Genève), des cours pour «Femmes de ménage» sont donnés dans le cadre de diverses organisations. L'objectif est de venir à la rencontre de femmes, immigrées ou réfugiées, souvent très isolées, de leur offrir un lieu de rencontre et de soutien, tout en mettant l'accent sur le développement de connaissances et de savoir-faire en économie familiale. Récemment, nous avons rencontré trois femmes ayant suivi un tel cours dans le canton de Vaud. Leur témoignage montre à quel point ce moment de formation a été vital pour sortir d'un isolement, reprendre confiance et bénéficier d'appuis pour trouver un travail.

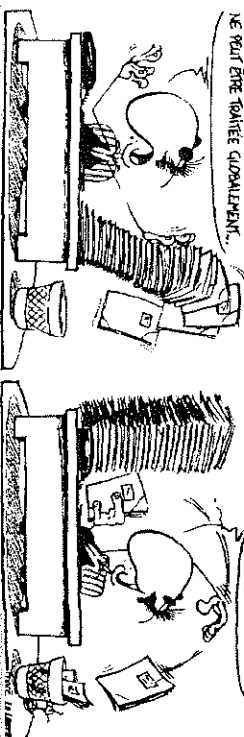
**T**émoignage de X., albanaise de la Kosovo, admission provisoire:

«Quand je suis arrivée ici, j'étais complètement seule. J'étais enceinte, je devais accoucher très bien-

tôt. Je ne parlais à personne. Quand mon enfant est né, grâce à une sage-femme, une personne est venue me voir, moi et mon fils. C'était une personne du Centre femmes, d'Appartenances. C'est comme cela que j'ai connu la Bourse au Travail. Pour moi, cela a été magnifique. Avant je n'arrivais pas à parler. Je m'enfermais.

Le plus important dans ce cours, c'était l'accueil. Au début, on se voyait deux fois deux heures, uniquement pour des échanges. On faisait des jeux pour faire connaissance. C'est comme cela que j'ai vraiment commencé à apprendre le français. Tout le monde s'aidait. Si je n'avais pas fait ce cours, maintenant ce serait très difficile pour moi de chercher du travail. J'oserais moins.

LE MANIV BLACK LE PARLEMENT DÉBAT DU SORT DES SANS-PAPIERS



Ce que j'ai le plus aimé dans tout ce qu'on a fait, c'est le classer que l'on a organisé: on peut revoir tout ce que l'on a fait, on a des informations réelles. Et puis, c'est l'agenda que j'ai reçu, cela ça reste (elle le serre contre elle), je l'utilise tous les jours, j'y mets l'adresse de mes amis, je note mes dépenses, tout ce que je vais faire... Tout tient là-dedans.

Pour le travail, maintenant j'attends une réponse. Ce qui est important, c'est que j'ai du soutien. Je sais aussi que je suis protégée, que je ne risque pas d'être trop exploitée. Si on a des problèmes, on peut toujours revenir discuter. Et ces cours, c'est aussi important pour tout le reste (la vie, l'amitié): entre les gens du groupe, on garde le contact, on se téléphone, on s'entraide.»

**Témoignage de Y., en provenance du Sri Lanka, admission provisoire:**

«Avant je faisais des nettoyages dans un restaurant. C'était très dur, puis j'ai été au chômage. Alors, j'ai fait des ménages chez des gens. Je faisais seulement 9 heures par semaine, et j'étais très mal payée. En faisant ce cours, j'avais l'impression de mieux me protéger. Et puis c'était important pour pouvoir parler avec quelqu'un. Dans ma vie, j'ai beaucoup de problèmes, mes enfants sont toujours là-bas au Sri Lanka, j'ai beaucoup de tristesse. Ces rencontres m'aident énormément. Et puis on m'a aidée pour trouver des familles où je pouvais travailler dans de bonnes conditions. J'ai mieux osé dire, demander des choses. Cela m'a aussi encouragé un peu pour le fran-

çais. Je comprends mieux, mais j'ai toujours de la peine à parler. Ce serait important de savoir un peu plus la langue pour commencer ces cours. Ce qui a été très important pour moi, c'est l'enseignement du calcul. À la maison, je peux maintenant mieux com-



prendre les comptes, les factures. Je peux me débrouiller toute seule, je ne suis plus dépendante de mon mari.»

**Témoignage de F., en provenance du Congo-Kinshasa, permis B:**

«Suite au décès de mon mari, j'ai perdu le permis B. On me renvoyait chez moi. Des personnes m'ont aidée à faire des recours, mais je n'avais plus de permis, plus de travail, mon fils ne pouvait pas faire d'apprentissage. Je restais à la maison, je souffrais en silence, je luttais avec mon fils, mais je ne parlais à personne. C'est durant cette période que j'ai appris que cette formation existait et que je l'ai faite. Ces cours m'ont permis de sortir de cette souffrance. Par moment, j'en étais plus moi, même pour aller à ces cours. J'oubliais les rendez-vous. Au cours des deux derniers mois de la formation,

la police m'a finalement redonné le permis et j'ai pu retravailler. Les cours, cela m'a aussi beaucoup aidée pour rechercher une place. Maintenant, je travaille dans un établissement mé-

diso-social, j'aimerais suivre le cours d'auxiliaire de santé, après je pourrai travailler comme aide-soignante».

Danielle Othenin-Girard

**Procédure**

TESTS « LINGUA »

**De mal en pis**

là, quand le réfugié ne dispose pas de preuve contraire.

**La Suède dérape**

La Suède, pionnière en la matière est pourrante confrontée à un cas plutôt embarrassant, que rapporte le périodique «Migration News Sheet» dans son numéro de novembre 2001. Considéré comme Ghanéen alors qu'il se disait Ougandais, un réfugié débouté par la Suède et refoulé sur le Ghana en 1995 se trouve depuis lors détenu quasiment en permanence par les autorités ghanéennes, qui refusent de l'admettre comme leur ressortissant. Des années de prison pour une conclusion d'«experts» fantaisiste, c'est un peu cher payé, et il est hélas probable que l'on découvrirait d'autres déte- nus parmi tous les débutés que la méthode «Lingua» a envoyés au diable, s'il était possible de les suivre à la trace.

**La Suisse n'est pas en reste**

En attendant, la liste des erreurs grossières de la méthode s'amplifie. Dans

C'est en s'inspirant d'une méthode développée en Suède que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a commencé il y a quelques années à soumettre les réfugiés dont l'origine paraît douteuse à des tests linguistiques doublés de questions touchant à la vie quotidienne, le tout étant censé déterminer «avec certitude» l'origine ou la non origine de l'intéressé. Une méthode qui fait des ravages, dès lors que l'«expert», qui reste toujours anonyme, se base sur son impression empirique et que son rapport et ses observations détaillées restent confidentiels.

N'ayant connaissance que de la conclusion du test «Lingua» qui l'accable, avec quelques lignes de motivation sans consistance, le requérant est en pratique dans l'impossibilité de contester l'avis de l'«expert», sauf s'il parvient à démontrer par des moyens de preuve matériels que celui-ci s'est trompé. Dans plusieurs cas, dont «Vivre Ensemble» a déjà parlé (VE n° 74, sept. 99, p. 4; n° 76, p. 4; n° 71, p. 16; n° 68, p. 7; n° 65, p. 14), l'ODR a dû admettre une erreur manifeste. Mais cela ne l'empêche pas de continuer à accorder une valeur absolue à ces tests

un livre noir consacré à la nouvelle révision de la loi sur l'asile, «Solidarité sans Frontières» la structure de coordination des réseaux de solidarité avec les réfugiés et les étrangers, en cite deux de plus.

Dans les deux cas, les «experts» de l'ODR avaient déclaré «avec certitude» que les intéressés, qui se disaient Angolais, venaient en fait du Congo. Dans le premier, des attestations d'état-civil présentées après coup et reconnues comme valable par les autorités suisses obligeront l'ODR à se distancer de son «expert». Dans le deuxième, les représentants de l'ambassade angolaise eux-mêmes viendront identifier leur compatriote.

EDITO CHOC

## Haro sur les Africains

La police municipale lausannoise a annoncé à la mi-janvier une intensification de la répression du trafic de drogue en sortant des chiffres ravageurs propres à toutes les simplifications. Dans un éditorial du «Matin» du 20 janvier 2002, cela donne notamment ceci: «Il fallait bien que ça sorte un jour. La criminalité étrangère est là. (...) L'année dernière, la police municipale a interpellé 1175 personnes soupçonnées de trafic de drogue (...). Et sur ce millier d'interpellations, la totalité, à dit la police, sont des requérants d'asile originaires d'Afrique de l'Ouest». Sur cette base, le rédacteur en chef du «Matin» embouche la trompette de la répression en stigmatisant tous ceux qui chercheraient à minimiser les faits.

Y. Brutsch

d'une autre origine ? Peut-on croire une seule seconde que pas un Suisse ne se livre au trafic de drogue ? Et que veut dire le fait que ces Kosovars qu'on a systématiquement dérangés pendant tant d'années disparaissent totalement des préoccupations policières ? C'était bien sûr au moment où on cherchait à freiner l'accueil des Kosovars, alors que ce sont aujourd'hui les personnes originaires des pays en guerre de l'Afrique de l'Ouest qui augmentent dans la statistique des demandes d'asile. Et une fois encore éclate cette vérité: l'information sur le thème de la délinquance est outrancièrement tendancieuse et elle ne sert qu'à préparer le terrain à des manoeuvres politiques.

## En bref

GENÈVE

### «Scribes pour l'asile»

Créer une permanence d'écrivains publics bénévoles pour aider les réfugiés requérants ou admis provisoirement dans leurs démarches administratives courantes, c'était l'objectif de la Coordination Asile.GE, afin de permettre aux services de consultations professionnels de réserver leur temps pour les démarches les plus complexes (recours, etc.).

Répandant à un appel, une trentaine de bénévoles ont manifesté leur intérêt pour cette proposition, confirmant ainsi l'existence d'un potentiel considérable pour des activités de soutien aux réfugiés. Répar-

tis par petites équipes assurant un tour-nus les lundis soir de 18h à 20h et les vendredis matin de 10h à 12h, ils ont reçu une formation de base pour pouvoir conseiller les intéressés dans le contrôle du décompte de leur compte de sûreté, pour formuler une demande de conversion du permis F au permis B, etc.

Cette permanence qui a ouvert ses portes à fin janvier vient ainsi élargir la palette des activités (cours de français, d'informatique, jardinage, découverte du canot, recherches sur Internet) mises sur pied par l'AGORA et par ELISA dans la «Maison de la Croisette» (158 rue de la Croisette), à proximité immédiate du plus grand foyer d'accueil genevois.

Et si possible, malgré tout, de faire remarquer à Monsieur Zerdali que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on embouche la trompette de la délinquance étrangère, quia déjà beaucoup servi à justifier le durcissement de la législation sur l'asile et les étrangers ? Peut-on ensuite signaler, une fois de plus, qu'il faudrait faire attention avec les statistiques policières, car il ne suffit pas d'interpeller un suspect pour que celui-ci soit coupable, la statistique des interpellations étant surtout un indicateur du zèle et des priorités de la police ?

Enfin, comment ne pas lire dans ces données l'a priori inouï des services de polices, qui pendant toute une année n'ont pas interpellé un seul suspect

### Prisons congolaises: l'ODR reprend l'enquête

Notre numéro de décembre a montré, à travers plusieurs exemples documentés, à quel point l'Office fédéral des réfugiés (ODR) avait tort de se reposer sur les informations superficielles que lui envoient nos ambassades lorsque celle-ci sont chargées de vérifier les déclarations de réfugiés. Dans le cas d'un requérant qui évoquait une détention dans une prison du Bas Congo dont notre ambassade niait l'existence, alors que tant Amnesty International que le CICR, en donnaient confirmation, la décision négative rendue par l'ODR a maintenant été annulée, et une nouvelle instruction est en cours. Tant mieux pour l'intéressé. Mais comment savoir combien de demandes d'asile ont été rejetées sur des informations boiteuses, sans que le réfugié ne parvienne à prouver la véracité de ses dires ?

La délinquance existe parmi les requérants d'asile, c'est une évidence. Mais il ne sert à rien de la grossir, ni de désigner arbitrairement tel ou tel groupe comme

bouc émissaire. Et si on veut la diminuer, il faudra bien un jour comprendre que tout notre système d'accueil est à revoir, qui pousse dans les bras de la mafia des milliers de jeunes adultes désœuvrés, isolés socialement et privés du minimum vital. Cela, les milieux solidaires des réfugiés ne cessent de le demander depuis de longues années. Car pour eux, le problème ne date pas d'aujourd'hui, même si «Le Matin» fait semblant de le découvrir.

RENVOI FORCÉ

Prison ferme à l'arrivée

Le groupe «Augenau», qui se bat en Suisse alémanique contre les mesures répressives visant les étrangers a révéle dans le numéro de décembre de son bulletin le cas ahurissant d'un Congolais déboulé du droit d'asile, dont le renoulement forcé et la remise directe aux autorités congolaises se sont traduits par dix mois d'emprisonnement. De quoi mieux comprendre pour quoi certains se débattaient au moment d'être mis dans l'avion.

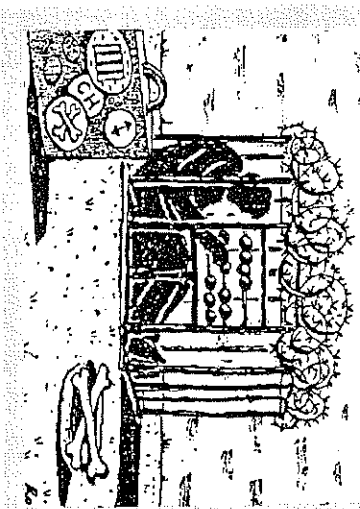
Le plus souvent, il est impossible de connaître ce qui arrive à ceux que l'ODR renouvent en affirmant toujours qu'ils n'ont rien à craindre. Mais dans ce cas, «Augenau» a réussi à retrouver la trace d'un des trois passagers enchaînés épuisés par vol spécial jusqu'à Kinshasa le 14 août 2000, et à mandater un avocat congolais pour intervenir en sa faveur. C'est ainsi que pour une fois, toutes les preuves de la détention ont pu être rapportées. Sorti de prison le 27 août 2001, João L. est de-

puis lors revenu en Suisse où il a demandé à nouveau l'asile à fin octobre.

BELLACH

Assignation à résidence

Les Romands ne savent sans doute pas où se trouve la commune de Bellach (SO), ni s'il fait bon y séjourner. Mais le fait est, que les réfugiés requérants qui y sont placés doivent se demander si la conception que l'on se fait de la liberté en Suisse, est très différente de celle des pays qu'ils ont fui. Datée d'octobre 2001, une circulaire adressée par la commune à tous les



titulaires de permis N et F (requérants d'asile et admis provisoires) qui séjournent sur son territoire, signale en effet qu'il leur est interdit de quitter la commune et de passer la nuit ailleurs qu'au domicile qui leur est assigné, qu'une autorisation est requise pour de courtes absences et que ceux qui seront absents sans autorisation se verront retirer une

partie de leur assistance financière. Et ce régime peut se prolonger des années en attente d'une décision définitive à leur demande d'asile. Dans la même commune, ainsi que dans d'autres du même canton, un groupe de contrôle fait irruption chaque semaine à heure fixe chez les requérants pour se livrer à une véritable inspection à domicile. A quand les camps d'internement ?

Yeh

RETENUES SALARIALES

Le Valais innove

Un article de Soeur Marie-Rose Genoud qui rend depuis quatre ans régulièrement visite aux requérants d'asile en Valais, nous alerte sur une pratique cantonale de frais d'assistances, qui vient doubler le système de remboursement déjà mis en place au niveau fédéral. (réd.)

Qu'est-ce que ces 3'000 fr. dont les requérants me parlent, depuis quelques mois, avec l'impression d'être les victimes d'un pouvoir corrompu ? Ahmed\* est ouvrier canton du Valais se ferait-il rembourser deux fois pour les mêmes frais d'assistance: une fois par la Confédération (cf. l'ordonnance du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement - OA2), et une seconde fois en prélevant arbitrairement de l'argent aux requérants d'asile ? De plus, ajoute, Kahhalid\*, les retenues cantonales sont basées sur un budget personnel établi chaque mois selon des modalités les plus équivoques. Par l'Office de l'aide sociale, à Sion, j'ai

appris que des normes cantonales ont été édictées et approuvées par le Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, le 23 mai 2001. Le canton a ouvert en effet un dépôt de garantie pour chaque requérant en vue de couvrir certains risques tels que frais de remise en état d'appartement et de mobilier, frais de loyers, de charges, de caisse-maladie et autres frais divers.

Tous les requérants qui exercent une activité lucrative ou qui sont au bénéfice de prestations de chômage doivent rembourser mensuellement le 30% de la différence entre le budget établi à leur nom et leur salaire net, afin d'alimenter ce compte de garantie nominal dont le maximum a été fixé à 3'000 fr. Lorsqu'un requérant doit quitter la Suisse ou qu'il obtient une autorisation de séjour, un décompte final est établi, sous déduction des frais éventuels et, le cas échéant, le solde en sa faveur lui est versé à condition qu'il le réclame.

De belles promesses...

Au fait de s'assumer financièrement, avec une avance de 3'000 fr., sont rattachées beaucoup de promesses: délivrance d'un permis d'élève-conducteur, possibilité de choisir son appartement et de vivre de façon plus autonome, espoir d'une autorisation de séjour. Mais long et obscur est le chemin de cette liberté que l'on fait miroiter aux yeux des requérants pour mieux leur faire avaler la pilule amère d'un budget dont le calcul, me confie Alfonso\*, est un véritable tour de passe-passe.

Soeur Marie-Rose Genoud

\*Prénom d'emprunt

ZONES DE RÉTENTION

## Non droits et mauvais traitements

Le 11 décembre dernier, dix-sept associations de défense des droits des étrangers, ainsi que des avocats dénonçaient la situation catastrophique dans les zones d'attente pour étrangers. À l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à Paris, les conditions d'accueil sont particulièrement précaires: absence de nourriture pendant plusieurs jours, pas d'accès aux toilettes, entassements dans des salles (en décembre, on comptait plus de 400 personnes pour 296 places), impossibilité d'obtenir les formulaires de demandes d'asile. Mais cette situation déjà déplorable, se double de mauvais traitements, de brutalités, de violences, d'humiliations. Dans un rapport «*Préoccupations d'Amnesty International en Europe, janvier - juin 2001*», dont nous publions un extrait ci-dessous, Amnesty épingle tout particulièrement les mauvais traitements infligés aux étrangers se trouvant dans la zone de rétention de cet aéroport. (réd.)

En mars, une enquête préliminaire a été ouverte sur des allégations faisant état de mauvais traitements infligés par des policiers à des demandeurs d'asile dans une nouvelle zone d'attente des personnes en instance (la ZAPI 3 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle), où sont maintenus les étrangers non autorisés à entrer sur le territoire. Cette enquête a été ouverte à la suite d'un rapport adressé au procureur de la République du tribunal de Bobigny par un agent du ministère des Affaires étrangères en service à la ZAPI 3.

Ce fonctionnaire a affirmé que, tandis qu'il était de permanence sur les lieux, il avait vu une femme originaire de la République démocratique du Congo (RDC),

nommée Blandine Tundidi, allongée sur le sol de la salle d'attente. Il a indiqué qu'il avait «*remarqué immédiatement la présence sur ses jambes de multiples plaies sanguinolentes manifestement récentes*». [Extrait du rapport envoyé au procureur de la République du tribunal de Bobigny, dont des passages ont été publiés par le journal Libération dans son édition du 28 mars 2001].

### Violences policières

Blandine Tundidi lui a déclaré qu'elle était arrivée à Roissy le 8 mars et qu'elle avait tenté, en vain, de déposer une demande d'asile. Elle a affirmé que, le 10 mars, des policiers avaient tenté de la faire monter à son corps défendant dans un vol de la compagnie Cameroon



airlines à destination de Douala et que, lorsqu'elle s'y était opposée, ils avaient eu recours à la force. Selon le rapport, un des policiers, après l'avoir déséquilibrée en la tirant brusquement vers l'ar-

rière, l'a traînée sur le sol par les cheveux en la couvrant d'insultes.

Il lui a ensuite asséné plusieurs coups de pied, avant de lui écraser les jambes avec ses chaussures. Les faits se sont apparemment déroulés en présence de sept témoins. Blandine Tundidi a vu un médecin, mais comme son dos et ses jambes la faisaient toujours souffrir, elle a demandé à voir ce docteur une seconde fois. Elle se serait alors heurtée à un refus.

Sa demande d'asile a finalement été enregistrée et elle a été admise sur le territoire français le 15 mars. Selon la Police aux frontières (PAF), c'est seulement le 11 mars que Blandine Tundidi a déposé une demande d'asile et, la veille, elle avait refusé de monter dans l'avion, avait lutté avec des policiers, s'était dés-habillée et s'était enfuie en courant, avec huit autres personnes. Le long de la piste. Toujours d'après la PAF, les agents de la force publique avaient dû la maîtriser pour des raisons de sécurité.

### Allégations de mauvais traitements

De nombreux autres mauvais traitements dans cette zone d'attente ont été imputés à des policiers. En mai, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), a publié un rapport consacré notamment à la situa-

«*Je n'ai jamais eu le courage de dénoncer*»

«*Cela fait des années que je travaille à Roissy à côté des policiers. Par lâcheté, je n'ai jamais eu le courage de dénoncer. Jusqu'au jour où j'ai vu arriver ce couple libanais avec ses trois enfants. Ils attendaient d'être enregistrés comme demandeurs d'asile, en zone internationale. Tous les jours, ils se signalaient au poste de police, mais les agents les renvoyaient s'asseoir. Ils sont restés là quatre semaines avant de repartir vers le terminal B. Ils ne pouvaient pas se laver, n'avaient aucune distribution de nourriture. Ils avaient de l'argent mais ne pouvaient rien acheter, car il n'y a ni cafétéria, ni distributeur. Un jour, je suis allé chercher des sandwiches pour eux, mais j'ai dû me cacher car la police nous interdit de leur parler. J'ai appelé une femme de ménage qui a tout caché dans un sac-poubelle et l'a discrètement posé à côté d'eux en passant le balai. La police les laisse s'épuiser en attendant qu'ils s'en aillent d'eux-mêmes. D'autres jours, on voit un étranger traîné endormi par deux policiers pour un embarquement forcé: un médecin lui a fait une piqûre.*»

Claude, agent d'une société privée de sécurité. Il assiste la police aux contrôles des frontières. «*Le Monde*» 11/12/201

tion à Roissy. Ce document faisait référence au cas de plusieurs personnes d'origine nigérienne, sierra-léonaise, congolaise ou pakistanaise qui, alors qu'elles étaient menottées, avaient apparemment été giflées, frappées à coups de matraque ou traînées sur le sol après avoir résisté aux policiers qui tentaient de les faire embarquer sur des vols vers l'étranger. L'Anafé a souligné qu'il était malaisé de confirmer certaines de ces allégations, mais au cours de trois visites effectuées en janvier et en mars, des visiteurs ont vu des blessures corroborant les allégations de brutalités envers des étrangers retenus sur place.

Extrait du rapport «*Préoccupations d'Amnesty International en Europe, janvier - juin 2001*», 1/9/2001



**24 novembre** Berne, quelque 7'000 personnes participant au 1<sup>er</sup> rassemblement national du Mouvement des sans-papiers. Elles demandent la régularisation des clandestins et l'arrêt des expulsions.

**4 décembre** Genève, le Conseil municipal de la ville accepte une motion demandant un moratoire sur les expulsions des clandestins.

**6 décembre** Vaud, le canton autorisera les réfugiés déboutés à travailler jusqu'à la veille de leur départ effectif de Suisse.

**6 décembre** Le Conseil des Etats débat brièvement des sans-papiers. Il balaise l'initiative de l'UDC «contre les abus dans le droit d'asile»,

**Une carotte et des tas de bâtons !**

31 janvier, Vaud, alors qu'une famille de sans-papiers en Suisse depuis 12 ans, vient de recevoir un permis humanitaire, les sans-papiers du canton sont en butte à une répression policière accrue. Les expulsions se multiplient. Le 30 janvier, Mme I., membre de l'association des femmes seules kosovares, dont nous avons publié les conditions choquantes de sa 1<sup>re</sup> arrestation en mars dernier (cf. VB n° 83, juin 01), a été arrêtée et expulsée par charter privé avec plusieurs autres personnes. La police a également arrêté un enfant de 12 ans à la sortie de l'école pour faire pression sur ses parents afin qu'ils quittent la Suisse, un procédé particulièrement sordide.

**28 novembre** Pully (VD), depuis le mois de septembre, près de 1'500 signatures ont été récoltées contre l'expulsion d'une famille kurde, les Tung,

**2 décembre** Emmen et Schwyz refusent en votations populaires les demandes de naturalisation de

**Le Conseil national refuse toute régularisation collective des sans-papiers.**

**12 décembre** Le comité de l'AVIRE (Association vaudoise pour l'intégration des réfugiés et exilés) renonce à son mandat d'assistance aux réfugiés statutaires.

**18 décembre** A l'exception de Genève et de Bâle-Ville, tous les cantons s'opposent à l'octroi d'un permis de séjour aux requérants d'asile ayant obtenu l'admission provisoire depuis 6 ans, proposé dans la révision de la loi sur l'asile

**22 décembre** Delémont (JU), Fête de la solidarité avec les sans-papiers. A Bâle, les sans-papiers qui occupaient depuis le 20 octobre l'église catholique romaine de Saint-Antoine démenagent dans la paroisse d'Oekolampad.

**28 décembre** Dans un rapport, le professeur de droit Walter Kälin, expert attitré du Département fédéral de justice et police, condamne le projet de révision de la loi sur l'asile. Les entraves au droit de recours sont au centre de ses critiques.

**30 décembre** Chaux-de-Fonds (NE), 150 délégués issus des 8 collectifs formant la coordination nationale des sans-papiers se réunissent pour élaborer de nouvelles stratégies. Depuis novembre,

la coordination a noté l'expulsion de plus de 50 de ses membres. (cf. VE n° 84, sept. 01)

**1<sup>er</sup> janvier** Vaud, entrée en fonction du délégué cantonal à l'intégration des étrangers: Frédéric Chevrelay, ex-chef du Service de la population. A Genève, le futur Bureau cantonal de l'intégration ouvrira ses portes en février. Il sera dirigé par Heidi Zuber.

**3 janvier** Fribourg, les sans-papiers sont toujours à la recherche d'un nouveau local. Après avoir quitté le centre d'art contemporains Fribourg occupé depuis le 25 août, ils ont des vues sur l'espace culturel alternatif Fri-Son.

**7 janvier** Bâle-Ville, les autorités reçoivent les requêtes anonymes de régularisation de 60 sans-papiers.

**8 janvier** L'Office fédéral des réfugiés (ODR) annonce que 20'633 demandes d'asile ont été déposées en 2001. 3'425 demandes provenaient de ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie, 1'960 de la Turquie, 1'230 de Bosnie, 1'201 d'Irak, 884 de Macédoine et 828 d'Algérie. 15'823 départs ont été enregistrés.

**9 janvier** A la suite d'abus à l'occasion de renvois forcés (cf. VE n° 75, déc. 99), l'Académie suisse des sciences médicales élabore des directives pour

**éviter les dérapages lors de retoulements.**

**15 janvier** Suite à la demande de Berne de lui transmettre la liste des cas de rigueur, seuls 7 cantons ont répondu à ce jour (GE, VD, FR, NE, BE, JU, et SH), 118 personnes (sur 305) ont été régularisées (35 à l'ODR, 85 à l'OPPE) et 138 personnes attendent encore une réponse.

**18 janvier** Dans une décision de principe, la Commission de recours reconnaît aux cantons le droit de recourir contre les décisions prises par l'ODR dans le cadre de l'«Action humanitaire 2000».

**23 janvier** Appenzell Rhodes-Intérieures casse une grève de la faim entamée depuis 2 semaines par des requérants d'asile du centre de Metten pour protester, notamment, contre les contrôles quotidiens qu'ils subissent, en envoyant la majorité des grévistes dans des centres hors du canton. (cf. p. 3)

**23 janvier** Vaud, les membres du collectif des sans-papiers reçoivent de vrais faux papiers, des cartes de légitimation, signées par des personnalités du monde politique ou artistique vaudois.

**26 janvier** Quittant l'église de Berne-Belheim, le collectif de sans-papiers investit celle réformée du

quartier de Breitenrain. Il s'agit en 5 mois de la 4<sup>ème</sup> église occupée dans la ville.

**30 janvier** Sion (VS), 1<sup>re</sup> réunion de sans-papiers du canton. Une cinquantaine de personnes sont présentes.

**31 janvier** Un rapport du Forum suisse pour l'étude des migrations montre qu'avec quelque 15'000 emplois, les requérants d'asile n'occupent qu'une place modeste dans l'économie suisse. Selon l'ODR, il serait de l'intérêt public que le marché du travail leur soit davantage ouvert.

**7 décembre** France, la Commission de recours accorde le statut de réfugié à un couple de Maliens et à une Somalienne, qui refusaient de soumettre leurs filles à l'excision.

**10 décembre** A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 22'000 signatures demandant une meilleure protection des réfugiés sont remises à Berne et à Bruxelles.

**12 décembre** Genève, ouverture de la Conférence sur la protection des réfugiés pour marquer les 50 ans de la Convention de 1951. Le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) demande

aux Etats occidentaux de se montrer plus généreux envers les requérants d'asile.

**25 décembre** France, dans la nuit plusieurs centaines de clandestins entrent de force dans le tunnel sous la manche, entraînant l'intervention de plus de 500 membres des forces de l'ordre et l'interruption du trafic.

**22 janvier** Le Portugal a régularisé en 2001 la situation de 131'000 immigrants clandestins, en leur accordant des permis de séjour renouvelables.

**25 janvier** Le HCR a été victime d'un réseau criminel au Kenya. Des documents ont été monnayés pour permettre à des réfugiés de se rendre à l'étranger.

**29 novembre** République démocratique du Congo (RDC), au moins 87 personnes sont mortes et 1'000 déplacés à la suite d'affrontements entre soldats ougandais et milices tribales de l'est du pays.

**2 décembre** Colombie, les combats des 2 derniers jours entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et les paramilitaires ont fait quelque 150 morts dans le département de Chocó (nord-ouest).

France: Sangatte ou le fantasme sécuritaire

Fermer le camp de Sangatte où s'entassent 1'400 réfugiés désirant rejoindre la Grande-Bretagne, est le leitmotiv des autorités locales. D'après le «Canard enchaîné» du 16.01.02, pour le Commissariat central de Calais, les choses sont claires. Sur les 91 étrangers interpellés l'an dernier pour divers crimes et délits, 32 sont des Anglais qui ont trop apprécié le vin français et déclenché quelques incidents, les autres viennent des pays de l'Est (Polonais, Russes, Estoniens) et se livrent surtout au trafic de cigarettes, d'ectasy, de voitures, 7 sont Irakiens et n'ont rien à voir avec le centre. Les seules «incivilités» commises par les réfugiés: des papiers sales et des boîtes de soda vides jetés par terre. Et une plainte, une seule: un agriculteur a surpris cet été des réfugiés en train de manger les carottes de son champ. Mais l'afflux de réfugiés au centre de Sangatte a quand même fait augmenter la criminalité. Un fonctionnaire de la police aux frontières a été mis en examen pour vol aggravé, le 19 juillet 2000, d'une jeune Africaine qu'il devait conduire au centre. Des CRS sont accusés d'avoir, le 4 mai 2001, dépoüillés des réfugiés algériens (1'066 \$). Un vigile a été écrasé et 3 autres suspendus de leurs fonctions pour avoir blessés par balle 2 Afghans, le 1<sup>er</sup> septembre 2001. A noter aussi, l'an dernier, 2 réfugiés sont morts écrasés sur la route par des véhicules dont les conducteurs ont pris la fuite. D'autres ont été victimes (une petite dizaine) des renforcements des systèmes de sécurité au port, au tunnel et à la zone de fret SNCF et sont morts écrasés par des trains, électrocités ou noyés. D'autres encore, ont été affreusement mutilés. Sans commentaire.

**6 décembre** Algérie, 17 personnes sont tuées et 4 blessées dans un massacre perpétré par un groupe islamiste armé à arbi (160 km ouest d'Alger). La tuerie porte à 48 le nombre des morts dans des violences liées aux islamistes armés depuis le 16 novembre, début du ramadan.

**11 décembre** Algérie, les émeutes reprennent en Kabylie, où des manifestants dénoncent la tentative des autorités de dénouer la crise qui

secoue leur région depuis le mois d'avril avec des délégués «non mandatés» par la population.

**12 décembre** Burundi, plus de 45 militaires et quelque 200 rebelles sont tués en 2 semaines dans une vaste offensive de l'armée contre les rebelles près de Bujumbura.

**15 décembre** Selon un porte-parole de l'ONU, plus de 40'000 réfugiés sont revenus dans plusieurs régions

d'Afghanistan au cours de la semaine.

**4 janvier** Liberia, 26 personnes sont tuées au nord du pays lors d'affrontements entre des soldats libériens et des rebelles, qui cherchent depuis mai 2000 à renverser le président Charles Taylor, vainqueur de la guerre civile.

**9 janvier** La Turquie indique qu'un assouplissement du régime d'isolement dans les prisons de haute sécurité pourrait intervenir si les grévistes de la faim stoppent leur mouvement. Cette annonce intervient au lendemain du décès d'une militante communiste, 45<sup>ème</sup> victime de la grève de la faim lancée en octobre 2000 contre l'instauration d'un régime carcéral à isolement renforcé.

**9 janvier** Nigeria, une recrudescence des conflits ethniques entre les tribus de villages dans le nord-est du pays fait plusieurs dizaines de victimes.

**14 janvier** Afghanistan, l'aviation américaine bombarde sans relâche des installations d'Al-Qaïda dans la région de Zhawar à l'est du pays.

**15 janvier** Nigeria, l'Europe se mobilise pour une jeune Nigérienne condamnée à être exécutée par lapidation en vertu de la charia, pour avoir eu un enfant hors mariage.

**17 janvier** Tchétchénie, 9 soldats russes sont tués lors d'accrochages particulièrement violents avec les rebelles. Le HCR s'est prononcé hier pour une réduction du contingent militaire russe en Tchétchénie, afin de favoriser le retour de dizaines de milliers de déplacés.

**19 janvier** Pakistan, Dir (nord-ouest), une manifestation de sympathisants de mouvements islamistes dégenère en affrontements avec la police. Plus de 2'000 activistes de divers mouvements jugés extrémistes ont été interpellés depuis une semaine.

**20 janvier** Sri Lanka, les perspectives de paix se renforcent après l'annonce par les séparatistes tamouls de la prolongation de leur cessez-le-feu jusqu'au 24 février. Depuis la veille de Noël, une médiation norvégienne a été acceptée par les 2 parties.

**22 janvier** Inde, à Calcutta, des hommes ouvrent le feu contre le Centre culturel américain, tuant 5 policiers et blessant 20 personnes. La veille au Cachemire indien, 21 personnes ont été abattues par des terroristes. Le climat reste tendu à la frontière pakistanaise.



Algerie

**19 janvier** Soudan, les protagonistes de la guerre civile signent un cessez-le-feu concernant uniquement la zone des monts Nuba (centre). C'est un 1<sup>er</sup> pas vers la résolution d'un conflit qui a fait 2 millions de morts en 19 ans.

**27 janvier** Colombie, une semaine après son sauvetage, le processus de paix est à nouveau malmené, par une vague de violence déclenchée par la guérilla des FARC, qui fait 5 morts et une quarantaine de blessés.

## Africains de l'Ouest, un autre regard

Dans une vie, il y a des moments inoubliables. Des scènes dont chaque couleur, chaque parole et chaque odeur demeurent en nous comme un tatouage. J'ai vécu une de ces scènes dans un foyer de requérants d'asile, aux Tattes à Vernier (GE). Ce jour-là, mon ami m'a montré sa chambre avec vue sur les citernes; deux lits, un lavabo, des murs sales et le sourire de Jennifer Lopez. On est resté quelques minutes, jusqu'à ce qu'un homme entre; rapidement, il a étendu les pages du «Matin» sur le sol et tout à coup, la chambre s'est remplie: c'était l'heure du repas. Ce soir-là, j'ai mangé du riz-sauce arachide assise par terre et à la main. Ce soir-là, j'ai découvert une autre culture, une civilisation où des inconnus vous offrent à manger, une société qui, malgré les épreuves, vous entoure de sourires.

Et, pour les requérants d'asile, les épreuves sont nombreuses. Parmi les Africains du Golfe de Guinée, plus de 99% sont déboutés et vivent au jour le jour en attendant leur renvoi forcé. Une interdiction de travailler les force à vivre dans une pauvreté entretenue par l'Etat. Ici ils n'obtiennent ni insertion, ni formation, seulement le droit de faire la plonge dans nos hôtels de luxe. Ces personnes, qu'ils cherchent chez nous un refuge ou un Eldorado, savent que pour la Confédération ils sont indésirables. Cela les détruit moralement et l'alcoolisme fait des ravages parmi eux. Ils subissent un système dont ils ne connaissent pas les règles et qui leur semble capricieux et arbitraire. Un requérant burkinabé résume sa situation par cette phrase: *«Toi tu vas à l'école, t'es tranquille, personne ne va te faire chier tant que tu n'embêtes personne, nous tout le monde peut nous faire chier, même si on ne fait rien à personne».*

Alexa Wiskott

Extrait de l'introduction d'un travail de maturité réalisé à Genève en 2001